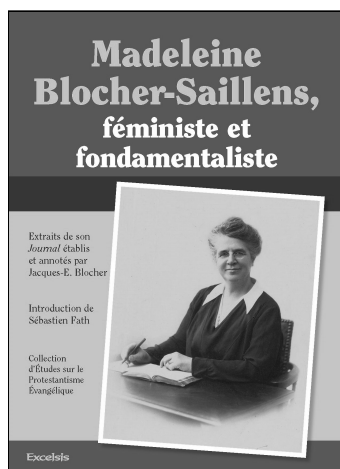


Document : dialogue entre Henri Blocher et Madeleine Blocher-Saillens à propos du ministère pastoral féminin (1960)

Résumé : *L'ouvrage Madeleine Blocher-Saillens, féministe et fondamentaliste présente le combat que Madeleine Blocher-Saillens dut mener pour que soit accepté, sinon reconnu, le ministère pastoral dont elle fut la pionnière en France à partir de 1929. Celle qui avait d'abord dû résister à l'opposition de son père Ruben Saillens dut encore, octogénaire, répondre aux arguments de son petit-fils, Henri Blocher. Celui-ci, depuis La Flèche où il est sous les drapeaux (mars 1960), entraîne sa grand-mère dans une correspondance théologique nourrie, qui est proposée dans le présent article. Le ministère pastoral féminin, à son point de vue, peut être légitime sans être toutefois la norme...*



Abstract : *The book Madeleine Blocher-Saillens, féministe et fondamentaliste presents the battle Madeleine Blocher-Saillens had to fight for her pastoral ministry to be accepted, if not acknowledged. In France, she was in 1929, the first woman pastor. She first had to resist opposition from her father, Ruben Saillens; then, at 80, she had to respond to the arguments of her grandson, Henri Blocher. From La Flèche, where he is serving in the army (March 1960), he leads his grandmother through a rich theological correspondence proposed in the present article. Women pastoral ministry, for him, may be legitimate without being the norm...*

Note liminaire

La correspondance proposée ci-après a été échangée pendant l'année 1960 entre Madeleine Blocher-Saillens et son petit-fils Henri Blocher. Celui-ci, de retour de la Gordon Divinity School près de Boston, entame au Prytanée de La Flèche, où on l'a versé dans l'aumônerie protestante, un service militaire qu'il poursuivra bientôt en Algérie. Henri Blocher entretient avec sa grand-mère un lien particulier de connivence : il accomplit, comme les deux autres petits-fils de M.B.-S., l'idéal professionnel de sa grand-mère, puisqu'il se destine au ministère pastoral (qu'il envisage à cette époque dans sa dimension missionnaire). M.B.-S., en effet, a toujours tenu le ministère pastoral, ou missionnaire, pour un idéal de vie inégalable : comme en témoigne son *Journal*¹, elle n'y a pas aspiré seulement pour elle-même, mais aussi – avec des bonheurs inégaux – pour chacun de ses enfants et petits-enfants. En second lieu, Henri Blocher se situe dans la lignée pastorale baptiste où Madeleine a elle-même fait irruption, et à laquelle elle est viscéralement attachée, par fidélité, notamment, à son grand-père Jean-Baptiste Crétin. Enfin, le petit-fils a dès l'enfance manifesté des prédispositions qui lui ont valu une attention particulière de la part de sa grand-mère...

L'intérêt premier de cet échange épistolaire est d'offrir un condensé de la pensée théologique de M.B.-S., alors qu'elle prépare, à cette époque, son livre-testament sur la question. Le texte qui fournit la base de la discussion est un mémorandum rédigé à la demande de sa grand-mère par Henri Blocher, âgé de 23 ans, à la faveur du temps libre que devait lui laisser son emploi de catéchiste protestant à La Flèche. L'échange présenté est symptomatique de l'ambiance de « dispute théologique » qui régnait à l'occasion dans le cercle familial, entre tenants de Calvin et partisans d'Arminius² parfois, mais aussi sur le thème du pastorat féminin. Le ton employé de part et d'autre témoigne d'une volonté de convaincre intacte, malgré trois décennies de controverse. Madeleine désire démontrer que le ministère féminin doit être inconditionnellement accepté

-
1. Voir *Madeleine Blocher-Saillens, féministe et fondamentaliste*, Extraits de son *Journal* établis et annotés par Jacques E. Blocher, Collection d'études sur le protestantisme évangélique, Charols, Excelsis, 2014, avec introduction de Sébastien Fath. C'est à l'occasion de la parution de cet ouvrage que *Théologie évangélique* publie la correspondance qui suit.
 2. M.B.-S. penchait de ce dernier côté...

dans l'Église; son petit-fils entend fonder théologiquement l'idée qu'il peut être légitime, mais qu'il reste exceptionnel...

Henri Blocher a accepté que son « mémorandum » de La Flèche soit présenté tel quel, bien que celui-ci soit resté inédit sur un sujet qui a conservé depuis un caractère théologiquement sensible. « Les positions adoptées par ma grand-mère en son temps apparaissent aujourd'hui comme "historiques", écrit-il, c'est pourquoi il me semble plus juste de laisser à mes contributions, auxquelles elle réagit, leur teneur et leur expression originelles – celles que produisait ma fougue juvénile et que me permettait ma complicité avec cette grand-mère hors ligne. » La publication de ces pages ne signifie naturellement pas pour autant que leur auteur soutiendrait aujourd'hui en tout point les thèses qu'il défendait alors³.

Jacques E. Blocher

Le ministère féminin : un mémorandum

Le problème sur lequel je veux essayer de préciser et de résumer ma position dans ce qui suit n'est pas celui du ministère féminin dans son ensemble, en particulier dans son aspect positif, mais plutôt celui de la réponse à donner à la question précise : dans quelles conditions une femme peut-elle, ou ne peut-elle pas, exercer le ministère pastoral? À titre d'introduction, et parce que mon propos exclut une exégèse détaillée des textes importants, je ferai d'abord les remarques suivantes :

(1) Nous cherchons à déterminer la décision de la Bible sur ce sujet, ce sont les résultats de l'exégèse qui sont ou que nous voulons les fondements de notre jugement, et non pas les arguments extra-bibliques qu'on

3. La présentation la plus récente de la position d'Henri Blocher sur le ministère pastoral féminin se trouve dans « Women, Ministry and the Gospel; Hints for a New Paradigm? », dans M. HUSBANDS et T. LARSEN, sous dir., *Women, Ministry and the Gospel. Exploring New Paradigms*, Downers Grove, IVP, 2007, p. 239-249. Cette question est également évoquée dans Alain NISUS, « La contribution d'Henri Blocher à la réflexion théologique », in Alain NISUS, sous dir., *L'amour de la sagesse. Hommage à Henri Blocher*, Interprétation, Vaux-sur-Seine / Charols, Édifac/Excelsis, 2012, p. 41-44 (« Le ministère féminin »), avec référence au dialogue publié dans le présent article.

peut avancer de part et d'autre au sujet des capacités de la femme pour la fonction envisagée ou des injustices dont elle a souffert dans l'Histoire;

(2) On peut affirmer dès l'abord le problème complexe à cause de la nature des passages qui y font allusion : aucun d'entre eux n'est un exposé clair de doctrine, tous sont fortement engagés dans des situations concrètes particulières; les matériaux bibliques se répartissent en trois classes : a) les textes portant le plus directement sur la question : I Cor. 14 et I Tim. 2, b) les exemples concrets de femmes remplissant un ministère, du genre Déborah, c) les passages où se trouve exprimée la théologie biblique de la distinction des sexes et de la féminité, Gen. 2, I Cor. 11, Eph. 5, I Pier. 3;

(3) Il est significatif et indiscutable que les textes qui traitent directement du problème, et qui sont par conséquent le moins aisément susceptibles d'interprétation tendancieuse sont ceux qui paraissent les plus « anti-féministes »; cette constatation est très importante, et la réduction de la portée de I Tim. 2 au cercle de la famille n'a de justification suffisante ni dans l'atmosphère du contexte ni surtout dans l'emploi du mot *aner*, sont le sens « mari » n'est qu'un sens particulier;

(4) Les exemples du type « Déborah », malgré leur petit nombre, sont cependant assez nombreux pour montrer que les textes précédents ne sont pas à interpréter comme le font les « Frères » : il ne peut s'agir d'une interdiction absolue de la parole et du ministère à la femme; une saine exégèse de ces textes ne le permettrait d'ailleurs pas car ils sont à comprendre dans leur contexte et comme des exhortations pratiques correspondant à une situation donnée de l'Église Primitive;

(5) La dualité d'orientation des indications bibliques montre qu'il est impossible de donner une réponse entièrement simple et immédiate à la question posée; il faut remonter plus haut et faire intervenir des principes plus généraux.

Je résumerai donc ainsi les conclusions auxquelles j'arrive.

I. La distinction des sexes est fondamentale à l'intérieur de l'humanité

Pour la Bible le fait qu'un homme soit un homme (et/ou qu'une femme soit une femme) n'est pas un caractère accessoire de sa personnalité. Au contraire, il marque l'individu dans tout ce qu'il est et jusqu'au

plus profond non seulement de son corps mais aussi de son âme. La féminité de la femme joue donc un rôle déterminant non seulement dans la famille mais aussi dans tous les autres facteurs de la vie, et par conséquent à l'égard de son aptitude à un ministère particulier.

Pour la Bible, l'homme et la femme sont différents (et cette différence affecte comme nous venons de le voir tous les aspects de leur activité), de façon à être complémentaires, sans qu'on ait jamais le droit de parler de supériorité ou d'infériorité. Si par exemple la femme est déclarée « inapte » au ministère d'autorité, il ne pourra jamais s'agir dans la pensée biblique d'un jugement péjoratif sur ses capacités personnelles, il ne pourra jamais s'agir d'une inégalité de valeur, ou d'intelligence, mais uniquement et simplement d'une différence de fonction en vue d'une plus riche harmonie – une harmonie signifiant l'épanouissement optimal et de l'homme et de la femme.

Il est frappant de constater dans deux des textes fondamentaux pour notre étude, I Cor. 11 et surtout I Tim. 2, qu'il est fait appel à l'ordre de la Création par l'écrivain sacré. L'élément déterminant est bien cette distinction, cette différenciation inscrite dans la nature même de l'homme.

II. La distinction des sexes implique une différence d'aptitude à l'exercice de l'autorité (l'aptitude dont il est question n'a bien sûr rien à voir avec la valeur de l'individu)

Cette distinction que nous venons de voir établie par la création de l'homme est définie et décrite concrètement dans la Bible. Le schéma le plus net est celui que nous donne Éph. 5 et dont l'écho se trouve dans I Cor. 11, celui de tête-corps. Le récit de la Création exprime la même vérité en définissant la femme comme « l'aide qui correspond » à l'homme. De façon moins claire, c'est encore ce qui ressort des textes où il est souligné que l'homme a été créé le premier et la femme ensuite.

Je crois ce schéma fondamental extrêmement riche et merveilleusement confirmé par l'analyse des psychologues, mais pour la question qui nous occupe il est surtout important quand on examine le problème de l'exercice de l'autorité.

Il implique – et c'est la Bible elle-même qui révèle cette implication – que les fonctions de « tête » dans l'ensemble de l'activité humaine sont normalement celles que remplit *l'homme*. Il est fait pour cela, alors que la

femme *n'est pas* faite pour cela. La fonction de tête, c'est bien sûr essentiellement de « prendre autorité », et cela tout particulièrement dans le domaine abstrait (genèse d'une doctrine).

Il semble en tout cas que cette interprétation rende compte de la marche de la pensée de Paul. Il existe un certain ordre qui correspond à la nature de l'homme et de la femme (et ne saurait donc restreindre son autorité au seul cas du mariage) : une position d'autorité pour la femme le renverse anti-naturellement, au plus grand dommage de la femme elle-même d'ailleurs.

Du « schéma » envisagé il découle donc non seulement que la manière d'exercer l'autorité doit être différente pour la femme de celle de l'homme (comme pour toute activité commune) mais que l'exercice de l'autorité lui-même n'est pas normalement féminin⁴.

La description que nous avons dû donner des fonctions de la tête, de l'homme donc, correspond trop exactement à celle du ministère pastoral-doctoral pour que nous puissions nous dissimuler la portée des conclusions obtenues pour la question du ministère féminin *pastoral*. Le ministère pastoral semble nettement correspondre dans la perspective biblique aux fonctions de l'homme.

III. La valeur normative de cette distinction est préservée à l'intérieur de l'Église chrétienne

On pourrait encore se demander si l'ordre que nous trouvons établi par la première création possède encore force de loi dans la communauté de la Nouvelle Création, l'Église.

La profondeur, d'une part, avec laquelle la distinction des sexes s'enracine dans l'être de l'homme, et d'autre part le fait que les textes du Nouveau Testament nous renvoient au récit de la Genèse, montre suffi-

4. Mon père insiste ici davantage que moi sur le contraste entre autorité « paternelle » et « maternelle ». Je suis bien entendu tout à fait d'accord avec cette « emphase » mais je crois que c'est se leurrer qu'y voir la vraie solution du problème. Au-delà de la manière ou du genre de l'autorité, il y a bien l'autorité tout court, l'autorité dont on sait particulièrement bien qu'elle est indivisible. L'autorité c'est la puissance que donne la position. Dans le schéma tête-corps, l'autorité, en dehors de toute différence de mode d'exercice, va à la tête. Là se trouve la réponse biblique.

samment que les lois que nous avons dégagées demeurent valables dans l'Église chrétienne⁵.

Cette constatation implique non seulement la permanence de l'ordre créationnel, mais aussi que les règles données par Paul pour l'Église sont à comprendre dans le cadre plus vaste de l'ordonnance de création. Dans une certaine mesure on pourra donc se servir d'éléments d'information tirés de l'étude de la nature de l'homme et de l'expérience générale pour comprendre plus exactement le schéma.

IV. La force normative de cette distinction est celle d'une structure et non pas celle d'un principe

Un principe moral, comme le commandement de la justice ou de la véracité, possède le cachet de l'absolu. On ne saurait envisager dans son obéissance de gradations, d'accommodation ou, (même rare), d'exception. J'appelle *structure* un ordre voulu de Dieu qui joue comme une armature souple de l'activité humaine, lui donne un cadre, détermine de façon générale la saine orientation de ses divers éléments constitutifs. Établie par Dieu, une structure est normative, mais d'une façon différente de celle du principe : étant engagée dans le flux des réalités relatives, définissant avant tout une orientation. Alors que l'autorité d'un principe s'exerce par définition d'une manière absolument rigide, celle d'une structure, au contraire, se caractérise par sa souplesse. L'obéissance à une structure admet des nuances, des gradations, des accommodations aux situations particulières, des exceptions, etc.

Je considère cette vérité comme le pivot de ma solution du problème du ministère pastoral féminin⁶.

La différence d'aptitude, au sens juridico-biblique, des deux sexes à l'exercice de l'autorité vient de la présence d'une *structure*, celle que nous

-
5. Galates 3.28 ne saurait en aucun cas venir à l'appui de la thèse opposée : non seulement ce serait négliger le contexte qui parle de la justification par la foi et non pas d'autre chose, mais dans le texte original un changement très inattendu de particule négative (*kai* au lieu de *oudè* comme dans les négations précédentes) souligne, comme le note Lightfoot, que la distinction des sexes est contrastée aux autres distinctions, elles superficielles et passagères, ce serait donc faire un contresens qu'essayer de tirer argument de ce passage.
 6. Cette distinction m'est, je crois, assez personnelle, de même que l'usage que j'en fais dans le débat; je ne sais pas très bien ce qu'en pense mon père.

avons décrite en utilisant le schéma tête-corps. Ce n'est pas un principe qui est en jeu. Certes, il faut prendre très au sérieux les indications de la Parole de Dieu, mais il faut leur donner leur autorité spécifique, l'autorité de structure.

Il en résulte que : a) nous ne pouvons pas suivre les Frères dans leur condamnation tranchante de toute participation féminine à tout ministère d'autorité : ils méprennent la structure pour un principe ; b) des gradations existent dans l'obéissance aux indications bibliques : une femme exerce bel et bien certaines formes d'autorité, et où tracer exactement la frontière entre l'autorité sur le garçon qui grandit et l'autorité sur l'homme qui s'éveille ? c) dans une mesure limitée on pourra aussi tenir compte des qualifications individuelles (virilité de tempérament ???) de la femme envisagée pour remplir des fonctions d'autorité : d) des *exceptions* sont possibles ; elles gardent toujours un caractère exceptionnel, car la structure définit la norme, mais elles sont possibles parce que ce n'est qu'une structure.

Le tableau obtenu ne correspond-il pas à l'image que nous offre la Bible ? Il me semble que les thèses avancées rendent compte à la fois des exhortations de I Tim. 2 et du cas « Déborah ».

V. Une femme pourra donc exercer le ministère pastoral, mais seulement à titre exceptionnel

Les conclusions de notre tour d'horizon se tirent d'elles-mêmes.

Le ministère pastoral ne correspond pas normalement dans l'Église à la vocation de la femme, et cela tout particulièrement dans son aspect de direction doctrinale.

Toute prise de la parole par une femme, toute prédication, n'en sont pas pour autant totalement exclues. Il y a des différences importantes entre un témoignage et un enseignement, entre une prédication occasionnelle et la possession d'un « office » de prédicateur. De même pour le travail de cure d'âme⁷.

7. La présidence de la Sainte Cène ne me pose pas, personnellement, de grand problème. Je rejette énergiquement toute conception « sacerdotale » du rôle de l'officiant, et je considère qu'il implique beaucoup moins que la prédication ou que la cure d'âme l'exercice de l'autorité.

Un ministère complet de pasteur n'est même pas non plus écarté, pourvu que ce soit clairement un cas exceptionnel autorisé par des signes suffisants de la part de Dieu.

Il va sans dire que dans tous les cas où une femme assume une autorité particulière, il faut qu'elle le fasse d'une *manière* féminine, sans essayer de singer l'homme ou de prouver qu'elle « s'y prend aussi bien que lui. »

En conclusion, je voudrais encore souligner que nous avons cherché à déterminer la teneur de l'enseignement biblique, et que nous n'avons jamais cherché à dissimuler que la méchanceté du cœur humain peut faire et a fait des structures voulues de Dieu des instruments d'oppression et d'injustice. Mais cela ne change rien au problème lui-même. La pire des erreurs, la plus désastreuse pour la femme comme pour l'homme, serait de rejeter la structure elle-même, instituée pour le plus grand épanouissement de la femme comme de l'homme.

La Flèche, le 17 février 1960

Henri Blocher

Réponse de Madeleine Blocher-Saillens à H. B.

41 rue Th. Honoré – Nogent-s/M.

le 27 février 1960

Mon cher enfant; merci pour le travail que tu nous as envoyé et qui a dû te donner beaucoup de peine. Il me semble que la première chose à faire dans cette question qui intéresse les trois-quarts des enfants de Dieu, c'est de s'entendre sur la signification des mots employés et sur l'exactitude des traductions des textes en discussion.

Tu t'appuies sur I Cor. 14:34; mais il est clair que là Paul veut que l'ordre et la bienséance règnent dans cette Église d'origine païenne où les femmes posaient des questions intempestives, puisqu'il leur recommande d'« interroger leurs maris à la maison. » Cela ne peut donc pas s'adresser aux femmes des pays civilisés aujourd'hui. Du reste si c'était vraiment l'ordre de se taire pour toutes les femmes, dans tous les lieux et à travers tous les siècles, Paul n'aurait pas, quelques minutes avant, indiqué aux femmes chrétiennes la tenue à avoir quand elles prophétisent dans l'Assemblée, c'est-à-dire quand « elle parle aux hommes, les édifie, les exhorte, les console... quand elle édifie l'Église » (XIV, 3 et 4). Donc ce passage ne concerne en rien le ministère public de la femme. Je te signale une autre manière abusive de ponctuer le passage (fin du verset 33 et début du verset 34). Beaucoup d'exégètes affirment que la ponctuation devrait être mise ainsi : « car Dieu n'est pas un Dieu de désordre mais de paix, comme dans toutes les Églises des Saints. » Ils trouvent qu'il est étrange que Paul se répète en disant « que comme dans toutes les Églises des Saints les femmes se taisent dans les Assemblées. » *Dans les Assemblées* est une répétition bien inutile. Mais comme la ponctuation a été faite par des traducteurs masculins pour qui le ministère de la femme n'était pas à souhaiter, cette virgule faisait bien leur affaire. Ce ne sera pas hélas! la seule fois où nous verrons tordre l'Écriture pour la plus grande joie de Satan, qui, ne l'oublions pas, est le seul bénéficiaire des entraves mises au ministère public de la femme chrétienne.

Passons à l'autre texte, celui de I Tim. 2:12. Il s'agit de savoir s'il s'agit de toutes les femmes ou de la femme mariée. « Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre l'autorité sur l'homme. » Les traductions de ce passage diffèrent grandement d'après l'époque et d'après la langue. Femme peut être traduit épouse, et homme *mari*. Les deux mots grecs s'y prêtent puisqu'il n'y a pas d'autre mot qu'*ANER* pour dire mari et pas d'autre que *GUNE* pour dire épouse. Il ne peut s'agir d'une défense faite à toutes les femmes d'enseigner, cela ne peut vouloir dire que la femme n'a pas le droit d'enseigner ce qu'elle sait mieux que l'homme. En fait, depuis que la femme reçoit autant d'instruction que l'homme (temps extrêmement récent, car dans ma jeunesse le bac n'était que pour les garçons) on s'est aperçu que la femme était très douée pour l'enseignement. Elle a beaucoup de patience, de compréhension, en fait, l'enseignement est de plus en plus confié aux femmes, pas seulement dans les écoles primaires mais dans les Lycées et nous voyons de plus en plus même dans l'enseignement supérieur, ouvert cependant depuis si peu de temps, la femme professeur s'y distinguer. Si vraiment Dieu défend à la femme d'enseigner, la chrétienne lui désobéit aussi bien quand elle est professeur que quand elle prêche l'Évangile. Serait-ce que seul le domaine religieux lui serait interdit, domaine qui lui a cependant ouvert, par Jésus-Christ, tous les autres? Du reste là encore mauvaise traduction, car ce n'est pas *en silence* que la femme peu évoluée doit écouter l'enseignement qu'on lui donne mais « *in quietness* ». Mauvaise traduction aussi que celle qui nous est donnée dans Segond : « ni de prendre de l'autorité sur l'homme » ce passage est traduit plus exactement : « *refers to a wife dominating her husband, she must not usurp authority* ». Ce qui prouve que *aner* et *gunē* doivent être traduits mari et femme, c'est le contexte. Que vient faire là « néanmoins elle sera sauvée en devenant mère, si elles (au pluriel) persévèrent avec modestie dans la foi, dans la charité, dans la sainteté. » Remarque que ce passage est si embarrassant que certains traducteurs omettent le pluriel dans le second membre de phrase ou le singulier dans le premier. Un exégète du *Life of Faith*⁸ va jusqu'à dire qu'une femme chrétienne qui pratique les vertus mentionnées ne meurt pas en couches!

8. Revue de la convention de Keswick. La convention de Keswick, fondée en 1875, est une institution du mouvement évangélique en Angleterre, qui a servi de modèle aux Conventions organisées à partir du début du XX^e siècle en France et en Suisse. Madeleine Blocher-Saillens a participé à la convention en 1935 et en 1948.

Tu comprends que devant de telles différences d'interprétation nous avons le droit d'avoir la nôtre partagée par beaucoup heureusement ; c'est que ce passage comme celui des Corinthiens s'adresse à l'épouse, qui ne doit pas « porter la culotte » et si l'Apôtre donne comme argument Adam et Ève, cela prouve encore plus qu'il s'agit du couple et non de toutes les femmes à travers tous les siècles et tous les pays. Adolphe Monod parle de cette malédiction de la femme qu'elle doit encore subir de nos jours à cause de la chute d'Ève. Mais la nouvelle Ève en donnant le Christ au monde nous donne Celui qui porte en Son corps toutes les malédictions aussi bien celles des hommes que celles des femmes : « Voici il n'y a plus maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ », aucune condamnation à nous taire, à renoncer à prêcher l'Évangile, à être de libres témoins de la Grâce. Oui, la femme en tant que femme est sauvée de la malédiction en devenant mère du Sauveur et toutes les autres femmes le seront aussi si « elles persévèrent avec modestie, dans la foi, dans la charité et dans la sainteté. » Si tu voyais quelles absurdités j'ai pu lire de la plume de ceux qui veulent que toutes les femmes se taisent, qui impliquent qu'elles seront sauvées d'une manière différente des hommes, non par la foi seulement, mais en *devenant* mères. Alors je te laisse à penser ce que peuvent dire les célibataires et les femmes sans enfant !!! Non, ce passage-là encore concerne le couple, la place que la femme doit y avoir. Elle peut certes enseigner à son mari ce qu'il ne sait pas, mais sans arrogance, sans esprit de domination. Le mari est la tête du foyer. Mais mon cher Henri non pour dominer et régenter, mais pour faire comme Christ, pour *se donner*, laisser à l'épouse la liberté d'exercer *tous* ses dons, *toutes* ses facultés. C'est par l'Église que le Seigneur veut être connu et glorifié. Il ne la réduit pas au silence, il ne l'humilie pas en lui laissant les tâches les plus ingrates et en prenant les plus glorieuses. Il l'aime et est heureux de voir ses dons porter tous leurs fruits. Tandis que malheureusement dans l'Église de Dieu, l'homme prend toute la place ne laissant à la femme que les tâches les plus ingrates et souvent en prenant à son nom le travail fait par elle. À la mort de ton grand-père, j'ai entendu de bons chrétiens me dire : « Travaillez, mais sous le nom de votre père et plus tard sous celui de votre fils. Vous ferez le travail, mais sous leurs noms. » J'étais indignée, car dans le monde cela s'appelle du plagiat et est condamné par les tribunaux. Dans le foyer l'homme a l'autorité, puisqu'il a la responsabilité, mais cette autorité est partagée quand la femme partage la responsabilité. C'est une collaboration. C'est la mise en commun de tous les

dons physiques et intellectuels et je me souviens de ce que me disait ton grand-père quand il me poussait à parler avec lui dans nos réunions en Angleterre (ce qui n'était pas toujours du goût de certains pasteurs) : « Dieu m'a donné en toi un trésor qu'il faut que je fasse fructifier, tu as des dons que je dois utiliser pour Dieu ». Il préparait sans le savoir mon ministère au Tab., ministère si abondamment béni. Donc pour ces deux textes n'en parlons plus, ils concernent le couple et non le ministère de la femme dans l'Église. Elle a le droit de prophétiser et ce qui le prouve c'est le cas des quatre filles de Philippe, de Priscille qui enseignait Apollos, de Phœbé, ministre de l'Église de Cenchrées, de Junias, renommée parmi les Apôtres. Ah ! laisse-moi t'en dire une bonne : exégèse Fausset Janison : si le nom est celui d'une femme (tous ceux qui savent le grec l'affirment) il faut traduire « apôtres renommés », mais si c'est le nom d'un homme alors il était « un apôtre renommé parmi les Apôtres » ; même mauvaise foi ou plutôt esprit préconçu pour Phœbé. Les premières traductions (voir Ostervald) l'appelaient « servante » et les frères n'hésitent pas à dire que son travail consistait à ranger la salle, à soigner le linge de l'Apôtre. Les traductions plus récentes ont traduit « diaconesse » ; or ce mot quand il désigne un homme est presque toujours traduit ministre. Mais un ministre femme !!! Cependant il y a eu des femmes pasteurs dans l'Église primitive et il a fallu l'arrivée de Constantin et la paganisation de l'Église pour que le Concile de Laodicée en 363 (Canon XI) « interdise à l'avenir l'ordination des femmes prêtres et l'accès des femmes à l'autel pour le sacrifice de la messe » (autrement dit pour donner la Sainte-Cène). Cela veut dire que jusque-là il y avait des femmes pasteurs. Phœbé en était une.

Nous en arrivons à ton argument à toi. Tu vois bien qu'interdire l'enseignement aux femmes ne tient pas debout, car on enseigne aussi bien et même mieux par la plume que par la parole et maintenant les femmes chrétiennes le font par le disque. Personne n'oserait interdire aux chrétiennes le champ de mission où pourtant elles enseignent des hommes jaunes, rouges ou noirs. Personne n'oserait ôter de la circulation les livres admirables et qui « enseignent » de tant de femmes d'élite. Alors voilà qui est réglé, la femme a le droit d'enseigner et d'édifier l'église, mais elle n'a pas le droit d'être pasteur et cela par une loi de sa création, « l'ordre créationnel ». C'est donc une loi, d'après toi, qui remonterait à la création, donc immuable, fondamentale. Comment la violer ? Pourquoi la femme serait-elle inapte au ministère d'autorité ? et pourquoi ne peut-elle pas prendre autorité dans le domaine abstrait ? Il y

a des femmes philosophes, tu as certainement entendu parler de Simone Weil, un de nos plus grands philosophes. Les Sciences ne sont-elles pas du domaine de l'abstrait, or depuis que la femme a accès comme l'homme au savoir, elle ne se montre pas son inférieure, je n'ai pas besoin de te citer des exemples. Nous sommes au bénéfice du savoir d'une Mme Curie par exemple. En dehors du foyer il est inadmissible et contraire aux faits que la femme ne soit pas faite pour exercer l'autorité par son savoir ou ses fonctions, il est ridicule de donner au garçon de laboratoire de Mme Curie plus d'autorité qu'à sa patronne. La femme remplit à merveille des fonctions de chefs. Il y a presque autant en France de chefs d'entreprise femmes que d'hommes et tu sais que les principaux théâtres de Paris sont dirigés par des femmes. Ce qui plus est, c'est que dans les entreprises qu'elles dirigent il y a très rarement des grèves. Elles voient plus vite que l'homme ce qui va mal. Elles ont du tact, elles prévoient, elles adoucissent, bref, elles prouvent que la femme peut avoir de l'autorité. Ne manquerait-elle que dans l'église de Dieu? et je le répète la femme l'a par ses écrits. Dans l'Église ce n'est pas l'homme qui est la tête, c'est *Christ* et c'est *Lui* par son Esprit qui donne aux membres du corps le rôle qui lui plaît. Relis le ch. XII de cette épître, n'est-il que pour les hommes? Ne concerne-t-il pas les deux tiers, pour ne pas dire les trois quarts de l'Église? v. 8 : « à l'un est donné par l'Esprit une parole de sagesse, à un autre une parole de connaissance... à un autre la prophétie, etc. Un seul et même Esprit (et pas le sexe) opère toutes ces choses en particulier *comme il veut*. » Ah! pardon, dites-vous, à condition que les sœurs ne reçoivent que certains de ces dons, suivant l'interprétation que nous faisons de la Parole de Dieu, qui respectera notre AUTORITÉ. Et au v. 28 y a-t-il une séparation de fonctions suivant le sexe? Mais voyons ce que dit Pierre : I Pier. 2:9 « Vous au contraire vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte... » Est-ce que cela ne concerne que les hommes? Est-ce que les femmes ne font pas partie de ce sacerdoce? Pourquoi serait-elle seule à en être écartée? Le sacerdoce ne comprend-il pas l'autorité du pasteur?

Bien embarrassé par les cas de Débora ou de ta grand-mère, alors on trouve des solutions biscornues. Que veut dire cette *structure* qui te permet de désobéir à une « loi créationnelle »? Les frères sont plus logiques, ou c'est une loi fondamentale, voulue par Dieu et alors malheur à qui n'observe pas le plus petit commandement dit Jésus, ou la femme chrétienne n'a pas à se soumettre à n'importe quel chrétien, ce que votre

théorie implique pour l'Église de Dieu, Dieu donne à la femme de l'autorité, je dirai plutôt à certaines femmes, comme il la donne à certains hommes. Il y a des hommes qui ne sont pas des chefs et des femmes qui le sont. La promotion de la femme le prouve dans les pays où elle sort de son esclavage millénaire. Nous le voyons en Russie, en Chine. Nous le constatons dans des œuvres fondées et dirigées par des femmes chrétiennes, elles ont cette qualité-là aussi bien que l'homme, ce n'est pas une affaire de sexe, mais d'éducation, de dons. Il n'y a qu'une quarantaine d'années on croyait que dans la procréation la femme n'était que le terrain, l'homme apportait le germe, la vie, l'essentiel. On sait aujourd'hui que la femme apporte sa pleine part à l'œuf initial et que même elle donne un chromosome de plus, et c'est elle qui donne 9 mois durant son sang et sa force à l'enfant. L'homme se targuait là d'une supériorité illusoire. Illusoire aussi sa conviction qu'il est le seul vrai apte à diriger l'Église et que si la femme le fait, cela ne peut être qu'exception. L'homme est le chef du foyer, il doit pourvoir aux besoins de sa famille. Mais Jésus, je le répète, est le chef de l'Église et *en lui* il n'y a ni homme ni femme, il y a *son choix*. Quant aux aptitudes de la femme pour être pasteur, elles sont grandes. Vois le rôle du Bon Berger (Ps. 23), comme il ressemble à celui de la mère. Lis És. 66 v. 12 et 13, Dieu se compare à la plus tendre des mères : « vous serez allaités, portés sur les bras et caressés sur les genoux comme un fils – pas un enfant – que sa mère console, ainsi je vous consolerai. » Le rôle du Saint-Esprit est celui de la consolation, de l'instruction. Celui que remplit une bonne mère. Du reste cette masculinisation de l'Église, due au catholicisme, a fait du culte de la mère (si aimé dans l'antiquité) celui de la Vierge Marie, à qui on peut tout dire, qui vous comprend, vous console. Je t'assure que des hommes sont venus m'ouvrir leur cœur, me demander conseil, consolation, réconfort, aussi bien que des sœurs. Je les comprenais, ils le savaient, je me penchais sur leurs souffrances comme une mère, j'étais vraiment, dans tout le sens du mot, leur Berger, leur pasteur. J'avais une cure d'âme exceptionnelle en bénédictions.

Que veut dire « le ministère pastoral de la femme ne correspond pas normalement dans l'Église à la vocation de la femme et cela tout particulièrement dans son aspect de direction *doctrinale* » ? La femme chrétienne, instruite, ne peut pas étudier la Bible pour y trouver les doctrines qui y sont contenues, est-elle incapable de distinguer entre une vérité et une erreur ? Il y a deux mille ans l'Apôtre Jean n'hésitait cependant pas à

demander à Kyria de veiller sur la doctrine de ses visiteurs et de refuser de saluer ceux qui ne professaient pas la bonne. Alors sommes-nous en retard sur cette époque-là ? Priscille n'enseignait-elle pas à Apollos les nouveaux dogmes qu'il ignorait ?

Quand tu veux te persuader que refuser à la femme toute autorité n'est pas la mettre en infériorité sur celui qui la possède, c'est nous faire prendre des vessies pour des lanternes et quand je vois une Assemblée de « Frères » dans laquelle les hommes seuls se tiennent debout pour prier et que les sœurs restent humblement assises, sans ouvrir la bouche, il n'y a pas à s'y tromper, le sexe fort se croit supérieur devant Dieu et la femme a le sentiment de son infériorité. Quant à « singer l'homme », ne crains pas, c'est plutôt lui avec sa robe pastorale qui prend un vêtement féminin. Vois-tu quand nous prêchons, nous ne pensons pas à le faire comme un « homme » ou comme une « femme », nous le faisons sous l'action de l'Esprit. Nous devons être habillées sobrement pour ne pas attirer les regards mais quand un homme comme X. m'écrit que pour l'auditeur « que la femme soit vieille ou jeune, belle ou laide, l'homme pense toujours à la femme », je dis que ce chrétien-là doit demander pardon à Dieu pour ses pensées impures, et honorer la femme qui elle peut écouter un homme sans que de mauvaises pensées l'assailent. Il y a si peu de serveurs de Dieu, ne faites pas le jeu du diable en fermant la bouche à la partie la plus nombreuse et la plus fervente de l'Église. Si j'imaginais que le pastorat est défendu par Dieu aux femmes, je n'aurais jamais accepté cette charge. N'ajoutez pas aux coups que Satan donne à tous les serveurs de Dieu, ceux qu'il donne par vous aux femmes pieuses.

[fin du document dactylographié]

Henri Blocher à M. B.-S.

La Flèche, le 6 mars 1960

Chère Mammy,

J'ai bien reçu et j'ai lu soigneusement la lettre où tu commentes pour moi mon « mémorandum » sur le Ministère Féminin. Il m'avait été demandé un résumé de ma position et non pas un exposé des raisons qui me la font épouser. Possédant maintenant une base de discussion clairement définie, tu te tournes vers l'examen des fondements, exégétiques et généraux, auxquels je n'avais, bien sûr, pu faire que très vaguement allusion. Cette démarche me semble très logique, et devrait être fructueuse, aussi je pense que je te dois une réponse aux divers arguments que tu avances pour te justifier du rejet de mes thèses.

Il est bien entendu que nous discutons sur la base de cette position que j'ai définie. Les opinions bizarres de certains interprètes, en particulier de certains « Frères », que je rejette aussi bien que toi, et qui s'opposent à ma position aussi qu'à la tienne, ne peuvent évidemment jouer comme arguments dans notre débat. Tu en mentionnes quelques-uns dans ta lettre, mais ce ne peut être qu'à titre de « curiosités ».

Tu m'as répondu avec un enthousiasme compréhensible, et tu as présenté tes idées comme elles te venaient. Cela ne m'a pas gêné. Cependant, dans un souci d'objectivité et pour « favoriser » la sérénité du jugement, j'essaierai de mettre un peu d'ordre dans ma réponse.

[...]

I. L'exégèse des textes-clés

J'ai été très heureux de voir que tu commences par la discussion exégétique des textes qui portent le plus directement sur le problème. Toutes les autres considérations passent en effet loin derrière celle-là. Il n'y a pas de doute que s'ils pouvaient être éliminés, le problème se présenterait bien différemment. Je suis également reconnaissant que tu retournes pour cela à l'original.

(1) I Cor. 14:34-36. Tu penses qu'il ne s'agit que des questions intempestives des femmes peu éduquées du temps. S'il n'y avait que le v. 35, je crois que ce serait plausible, mais plusieurs considérations me forcent à une position contraire :

(a) le v. 34 qui exprime la pensée, alors que le v. 35 se présente comme un appendice, ne suggère à aucun moment une telle restriction;

(b) au contraire la clause qui enjoint la *soumission* (même mot qu'en Eph. 5, etc.) montre qu'il ne s'agit pas seulement de bienséance mais d'une différenciation entre les sexes et du problème plus général de la structure qui régit leurs relations;

(c) la clause suivante, « comme le dit aussi la loi », confirme très nettement cette interprétation : Paul se réfère à la loi, c'est-à-dire le récit de la Création (la loi de Moïse), pour justifier cette exhortation à la soumission et au silence (il s'agit du verbe qui veut dire « se taire » et non pas seulement de *quietness*); il est donc clair qu'il parle de la structure créationnelle que j'ai dégagée : s'il ne s'agissait que de bienséance, ces clauses n'auraient aucun sens;

(d) l'appendice du v. 35 vient alors répondre tout naturellement à l'objection qu'on peut faire : « mais si elles veulent s'instruire? »; Paul répond alors qu'elles le fassent à la maison auprès de leurs maris;

(e) la ponctuation du début du passage ne me semble pas changer grand chose à sa portée, que Paul précise ou non que la pratique qu'il commande est universelle; je crois cependant que la ponctuation Segond est bien préférable : après la formule bien martelée du v. 33, qui énonce un attribut de Dieu, la restriction « comme dans toutes les Églises des saints » viendrait comme un cheveu sur la soupe, brisant le mouvement oratoire, et restreignant sans raison la portée de l'affirmation sur Dieu; au début de la phrase suivante, il correspond à un mouvement oratoire bien balancé : « comme... ainsi... » et ce n'est pas du tout une vaine répétition : Paul rappelle aux Corinthiens qu'ils ne sont pas les seuls : comme dans *toutes* les Églises, ainsi aussi dans vos assemblées; c'est exactement l'argument qu'il reprend avec encore plus de mordant au v. 36.

En face de toutes ces considérations, il est abusif de restreindre la portée du texte au seul problème de la décence du culte. Le passage est bien à verser au dossier *du* problème, et il nous montre déjà que le com-

mandement du silence est lié par Paul à une structure définie et établie par la Création pour les sexes.

(2) I Tim. 2:9-15. Le premier problème exégétique est celui de la portée du passage. Tu affirmes qu'il ne concerne les relations entre les sexes qu'à l'intérieur du mariage. Les raisons suivantes m'obligent à rejeter cette possibilité :

(a) Le contexte ne suggère en aucun point que Paul traite ici des devoirs conjugaux; dans tout le passage il donne à Timothée ses indications pour la bonne marche de l'Église : il parle d'abord des devoirs généraux des membres d'Église, hommes (2:1-8, au v. 8 « homme » traduit *aner*) et femmes (2:9-15), puis ensuite des devoirs particuliers des officiers ecclésiastiques (3:1-13).

(b) Les v. 9 et 10 qui décrivent la tenue de la femme pieuse et enjoignent les bonnes œuvres se comprennent bien mieux s'il s'agit de la vie « publique » de la femme considérée qu'à l'intérieur du foyer : c'est évidemment pour paraître au culte que les chrétiennes étaient tentées d'être coquettes; bien loin de favoriser la restriction de la portée du message au seul foyer, son détail suggère fortement, au contraire, l'assemblée chrétienne;

(c) ton argument central est celui de la traduction d'*aner* et de *gune*. J'ai fait à ce sujet une étude fraîche de l'emploi d'*aner* dans le N.T., dont je n'aurais pas cru qu'elle puisse être aussi concluante. Il est vrai que le mot *gune* correspond exactement à notre mot français « femme », dans les deux sens, général et particulier, qu'il peut avoir. Les traductions sont donc sur ce point sans reproche. (...) Il est vrai ensuite que *aner* possède à la fois le sens général d'homme et le sens particulier de mari. Logiquement il faut donc traduire « homme » a priori, et « mari », si le contexte montre qu'il s'agit d'un homme dans le mariage. Mais ce n'est pas tout. J'ai consulté les textes du N.T. qui nous présentent sans hésitation possible le mot *aner* dans le sens de mari, dans les textes apostoliques sur le mariage parmi lesquels tu voudrais ranger I Tim. 2. Dans les passages suivants, où le contexte rend le sens clair, I Cor. 14:35, Éph. 5:22, I Pierre 3:1, le mot n'est pas employé seul mais toute l'expression *idios aner*. *Idios* est un adjectif qui veut dire « propre ». Pour dire « mari ». L'Apôtre éprouve le besoin de préciser leur mari : leur homme propre. Dans Col. 3:18 seulement, où le contexte aussi évite toute confusion, le mot *aner* est employé sans précision, et là encore, cet usage a paru si inso-

lite aux scribes grecs qui recopiaient le texte, que celui du manuscrit L a écrit *idios aner* et que le correcteur de D a ajouté le possessif, comme on dit « mon homme » dans le peuple. Il ressort de cet examen, à ma propre surprise, qu'on peut être certain lorsqu'on rencontre *aner* sans *idios* ou sans possessif, et sans un contexte qui indique clairement qu'il s'agit du foyer conjugal, comme c'est le cas avec I Tim. 2, qu'il faut traduire « homme » en général et écarter la traduction « mari », inacceptable. L'usage de *aner* dans I Tim. 2 devient pour moi une objection quasi-insurmontable à l'interprétation conjugale.

d) cela est encore confirmé de façon impressionnante par le fait qu'au v. 12 le mot est employé *sans article*. Il est bien connu que cette absence de l'article dans le N.T. est significative : elle tend toujours à suggérer le *genre* contrastant avec l'individu. Il s'agit du sens plus général d'*aner* et de *gune*.

Il est impossible de restreindre le sujet de I Tim.2 au couple marié.

Le deuxième problème est celui de l'interprétation des v. 13-15. Je ne vois pas très bien quelle est la tienne, mais je crois la mienne cohérente et juste à l'égard du passage.

(a) pourquoi Paul – ceci est indiscutable – se réfère-t-il aux événements de Gen. 1-3 pour fonder les commandements qu'il adresse aux chrétiens? Nécessairement sa démarche signifie qu'il considère que les événements premiers du premier homme et de la première femme déterminent l'histoire postérieure de tous les hommes et de toutes les femmes; autrement son raisonnement ne rimerait à rien. Cela nous explique très naturellement le passage du singulier au pluriel : bien sûr, ce n'est pas grammatical, mais c'est l'âme même de l'argument. Ce qui concerne Adam et Ève concerne tous les hommes et toutes les femmes.

(b) dans Gen. 1-3 il trouve en trois points un soutien vigoureux pour la thèse qu'il vient d'avancer, sur la structure normative des rapports homme-femme.

Dans la création (v. 13) l'ordre est significatif.

Dans la Chute (v. 14) l'ordre est aussi significatif : il ne s'agit pas de malédiction de la femme, mais du fait remarquable que le péché renverse précisément l'ordre de création, cette fois cette Ève qui prend le numéro 1.

Dans la Rédemption (v. 15) : Paul remarque que la promesse du salut, le Protévangile de Gen. 3, rétablit l'ordre de création : l'homme y est le Sauveur, et *la femme participe selon sa féminité*, en y remplissant son rôle spécifique de femme, et non pas en y prenant de l'autorité. Paul en conclut donc très logiquement que la femme chrétienne n'a pas à « s'émanciper » de cet ordre.

Pour prévenir tout malentendu il ajoute bien vite qu'il ne s'agit pas bien sûr d'un salut éternel par la maternité, le salut est par la foi ! Tout ce qu'il veut dire, c'est que la rédemption confirme la structure de Création.

(c) La formule est *dia tes teknogonias*; normalement elle se traduit : « par (instrumental) la maternité » et c'est ainsi que je la comprends; ceux qui pour des raisons théologiques refusent l'allusion au Protévangile (tu m'en cites) prennent le sens local, moins naturel, de *dia* et comprennent : « au travers de la maternité »; grammaticalement, c'est inférieur;

(d) Le verbe *authentein*, prendre autorité, ne possède pas en lui-même le sens d'*usurper* l'autorité; il ne peut ici prendre ce sens que si la prise d'autorité est injuste, ce qui évidemment est impliqué.

Tu dis des deux passages-clés : « N'en parlons plus ». Il me semble que c'est aller un peu vite en besogne. L'examen détaillé auquel je me suis livré m'interdit fortement de restreindre leur portée à autre chose que le problème de l'ordre dont j'ai parlé dans mon memorandum.

Tu sais que je rejette l'interprétation des Frères et leur position, pour des raisons que j'ai données et que je vais encore expliciter. Mais je dis sans hésiter que si je n'avais le choix qu'entre ces deux positions erronées à mon avis que sont la leur et la tienne, le poids écrasant de ces deux textes me contraindrait à choisir la leur. « *It is easier to explain away all the other evidence, as they do, than to explain away those two texts, as you do.* »

II. Les femmes de la Bible

Tu cites l'exemple de plusieurs femmes de la Bible. Comme ma thèse est que Dieu fait des exceptions à la règle générale, ces exemples ne me gênent absolument pas : au contraire, ils me sont très nécessaires. Tu ne peux pas nier qu'ils représentent un faible pourcentage du nombre des serviteurs de Dieu dans la Bible : ils s'accordent par conséquent très bien avec mon idée du caractère exceptionnel d'un ministère féminin d'*autorité*. Mais j'ai quand même quelques remarques à faire.

(1) Tu insistes beaucoup sur la traduction « ministre » du titre de Phœbé. C'est le mot habituel *diakonos*, francisé en diacre et diaconesse. Il semble que la fonction désignée ne soit pas celle du pasteur-docteur-évêque (qui correspondrait au sens protestant de « ministre ») mais à celle des diacres (cf. I Tim. 3).

(2) Tu prends l'exemple de Priscille. Mais il faut bien remarquer qu'elle agissait en tout cela aux côtés de son mari, comme l'aide semblable à lui, et non pas indépendamment, et d'autre part qu'il ne s'agit pas de l'enseignement officiel des docteurs de l'Église qui est visé par le terme de I Tim. 2. Il ne s'agit pas, bien entendu, des échanges d'information qui se produisent dans la vie courante ou le témoignage, mais d'un enseignement qui a le caractère particulier de l'autorité.

(3) Tu parles de Kyria l'Élue. Mais le nom même, qui est le féminin de *Kurios*, Seigneur, de même que la forme et le caractère de toute l'Épître suggèrent comme probable qu'il ne s'agit pas d'une personne privée, mais d'une personnification d'une Église, à qui Jean écrit paternellement en lui envoyant les salutations de « sa sœur, l'Élue », l'église d'où il écrit.

(4) Quand tu dis que Paul en I Cor. 14:3, 4 indique aux femmes chrétiennes la tenue à avoir pour prophétiser (p. 1 de ta lettre), je me frotte les yeux. Je n'arrive pas à voir là la moindre mention d'une femme prophétisant. À mon avis, il pouvait y en avoir, exceptionnellement, mais le texte ne dit absolument rien sur ce sujet.

III. Les arguments théologiques

Tu avances aussi quelques arguments théologiques.

(1) *La question du sacerdoce universel.* Je suis d'accord avec tous les manuels de théologie évangélique pour affirmer que cette question n'a rien à voir avec celle des ministères. Pour les catholiques seuls le ministère a un caractère sacerdotal. Le sacerdoce est universel, alors que le ministère est réservé à certains individus (I Cor. 12:29, 30 et Jacques 3:1). Le sacerdoce universel signifie simplement que tous les croyants ont accès à Dieu *sans intermédiaire*. Il n'a rien à voir avec la Parole ou avec l'administration de la Cène.

(2) *La liberté du Saint-Esprit et le fait que Christ est l'autorité.* Je suis entièrement d'accord avec toi pour insister sur la Souveraineté de Dieu

dans ce domaine. Il est bien entendu que le choix est celui de Dieu seul. Cependant, il est bien évident qu'une loi faite par Dieu ne restreint en rien sa liberté : Dieu ne veut pas se contredire. Si donc Dieu par Création a établi une structure, ce n'est absolument pas une limitation de sa liberté pour lui de la confirmer ensuite dans ses choix particuliers. De même, nous savons que l'autorité unique de Jésus-Christ n'est pas incompatible avec celle qu'il donne à ses serviteurs, puisque Paul revendique son autorité d'Apôtre. Il n'y a donc aucune objection à faire s'il exerce cette autorité par ses serviteurs, qu'il choisit normalement parmi les hommes, puisque c'est le sexe à qui il a confié de par la Création cette fonction particulière.

[...]

[Je précise] ce que j'entends par « aptitude » de l'homme à l'autorité. Un homme pourra être magnifiquement doué, humainement parlant, pour le pastorat : il ne sera pas *apte* s'il n'est pas appelé de Dieu. D'une façon parallèle (car il ne s'agit plus de l'appel individuel) je dis que l'homme est apte à l'autorité non pas parce que je considère ses défauts et ses qualités, mais parce que je crois que Dieu a exprimé sa volonté à ce sujet. C'est pourquoi lorsque tu fondes sur les qualités de commandement de la femme, la thèse de son aptitude, je dois simplement répondre que là n'est pas la question, les deux problèmes ne sont pas entièrement séparés, mais ils sont distincts.

(3) *L'épanouissement optimal de la femme*. Tu en réclames pour elle la possibilité et tu prétends que ma thèse le lui interdit.

Tout d'abord, quand tu parles de la collaboration de la femme avec son mari, de la mise en commun de toutes les facultés, etc., tu m'entends dire Oui et Amen. Cela représente exactement ce que définit Gen. 2, exactement ce qu'implique la structure que j'ai essayé de décrire dans mon mémorandum. Rien de tout cela ne renverse le schéma tête-corps.

Quand tu crois alors que l'autorisation seulement exceptionnelle du ministère féminin public interdit à la femme de s'épanouir, je demande seulement : où est la mesure dont nous nous servons pour mesurer cet épanouissement ? Dans nos impressions à ce sujet, ou dans la Révélation de Dieu ? Je pose *par définition* que l'épanouissement optimal de la femme se produira dans la structure voulue pour elle par Dieu. S'il est prouvé que Dieu veut que la femme n'exerce pas normalement l'autorité,

il est prouvé du même coup que la femme s'épanouira vraiment en n'exerçant pas l'autorité. Bien sûr, nos impressions pourront différer : Dieu nous connaît mieux que nous-mêmes. Il se peut que certaines femmes ressentent comme une brimade ce qui est en fait une bonté de Dieu à leur égard. Cela ne change rien à rien. Le seul problème est celui-ci : que dit la Bible ?

Au demeurant, l'observation me confirme dans cette opinion. Rien ne me semble moins épanoui, plus malheureux, que ces femmes dé-féminisées que notre siècle « émancipateur » a produites... Parmi les femmes que j'ai eu l'occasion de connaître, je peux affirmer que la majorité, de très loin, est d'accord avec la Bible sur le véritable chemin de l'épanouissement.

Tu me sembles aussi, curieusement pour moi, je l'avoue, affirmer que l'exercice de l'autorité par l'homme correspond chez lui à l'expression de sa volonté de puissance, au sens nietzschéen, contrastant avec le don de soi. Ou bien l'exercice de l'autorité, même si on peut le pervertir comme toutes les choses bonnes, est bon, c'est-à-dire une expression de l'amour du prochain dans l'accomplissement de la loi – et alors pourquoi accuser les hommes d'égoïsme s'ils croient que Dieu leur a particulièrement remis cette façon de se donner ? Ou bien l'exercice de l'autorité est la satisfaction du désir de domination, finalement un péché – alors pourquoi le revendiques-tu pour la femme ? Le problème n'est donc pas celui de l'égoïsme masculin, mais celui de l'enseignement biblique, encore une fois.

La considération des arguments théologiques me confirme donc dans la conviction dérivée de l'étude exégétique.

IV. La logique de la position

Malgré le soin que j'avais pris à préciser ma pensée, j'ai l'impression d'avoir assez mal réussi à me faire comprendre. Je reprends donc un peu ce que tu appelles « mon argument ».

Tout d'abord je peux t'assurer que tu te méprends complètement lorsque tu crois que c'est l'existence d'enseignement par les livres et le disque de la part de femmes qui me fait rejeter la thèse des Frères. D'une part parce que je crois que l'enseignement visé par le texte de I Tim.2 est l'enseignement bien caractérisé de *docteur*, et d'autre part parce que l'existence de *fait* d'un tel enseignement n'établit en aucun cas son *droit*. Le problème n'est pas de savoir s'il y a des femmes savants, philosophes,

ingénieurs, chefs d'entreprise, pasteurs, et que sais-je, mais de savoir si tout cela est conforme à la volonté du Créateur.

Tu as donc l'air de croire que je cherche un compromis ou une solution « biscornue ». Ce n'est guère, je crois, dans mon tempérament. Mais passons... Tu considères que les Frères sont plus logiques que moi. Il faudrait savoir ce qu'on appelle logique. Pour moi les Frères sont justement coupables d'une faute de logique caractérisée : la confusion de deux catégories logiques différentes. Le moyen terme de leur syllogisme est erroné. Ils confondent les deux catégories de principe et de structure. Je n'ai jamais pensé que c'était faire preuve de logique.

Je veux bien que la notion de structure telle que je l'expose soit un peu neuve et qu'elle joue dans ma vision théologique des choses un rôle un peu original. C'est cependant une catégorie très généralement reconnue : on la trouve pratiquement dans tous les ouvrages d'éthique chrétienne. Je ne l'ai pas forgée ad hoc. La structure sexuelle, culminant dans le mariage, est je crois la plus centrale de toutes, mais il y en a d'autres : la structure politique, la structure économique, par exemple. Il faut bien reconnaître l'existence de cadres donnés par Dieu à l'activité humaine. Il faut bien reconnaître aussi qu'il y a d'autres formes de nécessité-obligation que la loi-principe absolu. Le bon sens reconnaît lui-même qu'il en va de la règle autrement que de la loi morale : « l'exception confirme la règle ». Ainsi, je crois utiliser une catégorie tout à fait « valable » en parlant de structure.

Lorsque tu auras vu donc ce que j'entends par là, tu te rendras compte qu'il n'est à aucun moment question « de désobéir à une loi créacionnelle ». Les exceptions *dont je parle* sont exigées par la forme particulière de cette loi. Elles ne lui désobéissent pas, elles lui obéissent. Elles sont comprises dans la définition même de cette loi que j'appelle structure. Oui, malheur à qui désobéit à cette structure ! Je crois que c'est le faire que décréter normal ce qu'elle déclare exceptionnel, comme aussi d'interdire ce qu'elle autorise.

V. Regard sur le monde

Tu verses au dossier féministe certains faits relevés sur la scène du monde, en particulier les réalisations des femmes célèbres. Je ferai les remarques suivantes :

(1) Il y aurait des nuances importantes à faire, des distinctions à faire. Il ne me semble pas, par exemple, que le labeur de recherche du physicien, où s'est illustrée Mme Curie, possède le même caractère d'autorité que celui du théologien qui définit le dogme. La philosophie même est essentiellement *spéculative*. La spéculation est moins autoritaire que la théologie, qui ne spéculé pas. Lorsque j'ai lu *La pesanteur et la grâce* de Simone Weil, je n'ai pas eu l'impression d'un enseignement d'autorité.

(2) Surtout, je ne vois pas en quoi sur ce chapitre ce que le monde fait deviendrait normatif pour nous. Nous savons bien que le monde désobéit aux structures voulues de Dieu; il n'y a là rien d'étonnant pour nous. Avons-nous à prendre le monde pour modèle? Il est significatif pour moi, mais pour des raisons contraires aux tiennes, que le culte féminin se soit développé dans l'Église apostate... La mariolâtrie n'est pas pour moi un argument pour le féminisme.

Mais je m'égare... Revenons au monde. Loin de constituer pour moi un exemple à suivre, le mouvement d'émancipation féministe que le XX^e a connu, me semble se caractériser par ses attaches philosophiques. Il semble avoir partie liée avec les deux grands systèmes anti-chrétiens du temps : le Rationalisme et le Matérialisme.

Le Rationalisme, en effet, ne peut qu'être féministe. L'essence de l'homme est pour lui la faculté rationnelle de l'individu. Il ne peut pas concevoir d'exercice d'autorité basé sur autre chose que sur la puissance rationnelle de l'individu. Il n'y a pas de place pour une intention créationnelle de Dieu. Vu du point de vue du Rationalisme, père de la philosophie du Progrès, la soumission de la femme à l'homme est totalement irrationnelle, puisqu'elle participe autant que lui de la Raison asexuée.

Le Matérialisme rejette bien entendu l'idée de structures créationnelles. Il y a bien des structures, mais elles sont comme tout le reste, le produit des facteurs matériels, en particulier économiques (marxisme). La thèse actuelle, sur la question féministe, est généralement celle-ci : la soumission de la femme à l'homme dans les siècles passés était le produit des conditions économiques, la conséquence de la dépendance de la femme sur l'homme pour son entretien; depuis que la femme est devenue économiquement indépendante, au XX^e siècle, la vieille structure est périmée. Toute la question pour nous est là : cette structure et les cadres de notre vie sont-ils les produits de l'évolution économique, ou notre vie

est-elle dirigée par la volonté du Créateur ? Ce n'est pas par hasard que le pays le plus féministe du monde soit celui du matérialisme marxiste.

Dans ces deux systèmes, on trouve l'erreur que je considère comme l'erreur-clé du féminisme. Que fait au fond le féminisme ? Il considère le sexe comme une fonction parmi d'autres dans l'individu, en quelque sorte juxtaposée à elles, mais n'affectant que son secteur. Il accepte le sexe pour le mariage, mais pas pour le reste de l'activité humaine. Je crois que c'est dans le récit de la Création, et dans la foi en un Dieu créateur, que nous avons l'antidote. Le sexe est une disposition fondamentale, voulue par Dieu ; il affecte toute la personnalité.

Je ne sais pas quel sens X donne aux paroles que tu me rapportes, mais je sais que je suis prêt à les reprendre à mon compte. Il n'y a rien d'impur là-dedans, mais c'est un fait que la première impression d'un homme quand il rencontre une femme, et à plus forte raison l'écoute prêcher, est « c'est une femme ». Avec des hommes les premières impressions sont variées : il est grand, il est noir, il a l'air sympathique, etc., mais avec une femme c'est toujours la féminité qui frappe, et cette impression ne s'efface que dans le cas de travail en commun habituel et prolongé. Elle n'a pas à aller plus loin, mais elle marque tout : la conscience est constante de la différence du sexe. Quand il s'agit d'une femme prédicateur, tu comprends que cette impression soit très importante, car l'homme ressent qu'il y a là un renversement de la structure normale. Sa conscience en est donc avivée. Cela n'exclut pas les exceptions, mais cela les souligne comme exceptions. Que signifie tout cela ? Je crois que c'est une expression heureuse et naturelle du fait fondamental : la différenciation sexuelle affecte toute la personnalité, et toute son activité.

(3) L'observation des faits peut faire « boomerang ». Si nous considérons les exemples de femmes ayant enseigné dans l'Histoire avec autorité, en particulier comme docteurs, j'ai bien l'impression qu'un pourcentage d'hérétiques plus élevé que chez les hommes est à constater. Sur cette petite minorité, il y a un nombre troublant de docteurs dangereux... à qui pense-t-on quand on parle de mysticisme ? Mme Guyon, sainte Thérèse d'Avila... Pas à elles seules bien sûr, mais la proportion est surprenante. Elle m'intéresse parce que la tendance au mysticisme me semble découler du schéma tête-corps. En vertu de ce schéma, la femme doit tendre au mysticisme et manquer de synthèse systématique, deux inconvénients graves pour un rôle de tête.

Ne crois pas cependant que j'attache beaucoup de poids à cet argument. Je le mentionne plutôt à titre de curiosité. Je parle seulement de mes impressions, je n'ai jamais étudié la question de près. De toute façon, « *it is little relevant to the problem* ».

(4) Finalement, au sujet des faits du monde qui nous entoure, je veux souligner que ma thèse s'en accommode de toute façon très bien, sous la rubrique « exceptions » qu'elle demande. Il est indéniable que tous ces exemples de femmes ayant exercé une fonction de tête représentent une petite minorité dans les statistiques générales. Là encore n'y a-t-il pas boomerang? N'est-il pas un peu trop facile de mettre au compte des préjugés ou du manque de facilités d'éducation cette rareté? Le caractère inhabituel laisse présumer un caractère *exceptionnel*.

VI. Le ministère que Dieu t'a donné

Tu mentionnes aussi certains aspects de ton ministère. Je ne pense pas que tu les considères comme des arguments car l'usage et la raison nous interdiraient de nous aventurer sur ce terrain. Nous manquons trop de recul, et nous sommes tous les deux trop subjectivement impliqués dans ces faits pour pouvoir porter sur eux un jugement objectif, d'autant plus que les fruits d'un tel ministère ne sont pas d'abord ceux des statistiques, mais d'abord ceux du caractère chez le conducteur spirituel, l'amour, la joie, la paix... de Gal. 5. Mais de toute façon, cela n'apporterait aucun élément nouveau au débat, puisque je crois que l'Église fut guidée par Dieu aux heures pathétiques où elle a reconnu qu'il t'appelait au pastorat au Tabernacle.

Voilà. Tout l'après-midi de mon dimanche s'est passé à cette frappe. Je ne le regrette pas! Mon souci a été de ne rien omettre des arguments de ta lettre, et de faire à chacun, si possible, justice. Sans trop espérer, je l'avoue, te convaincre, j'ai cru te le devoir tenter. J'espère en tout cas que tu reconnaîtras que mon effort s'est constamment porté vers l'exégèse soigneuse et l'objectivité du jugement. Je n'ai pas à espérer que tu liras toute cette longue lettre avec bienveillance.

Avec les vœux les meilleurs pour ta santé, je te l'envoie, et j'y joins encore l'expression de toute mon affection filiale.

Ton petit-fils.

Madeleine Blocher-Saillens à H. B.

R. Th. Honoré – Nogent s/M (S)

le 28 mars 1960

Mon cher Henri,

Je te signale tout d'abord que tu m'as bien écrit : « Je n'ai pas à espérer que tu liras cette longue lettre avec bienveillance ». Ce qui veut dire, en bon français, que tu ne t'attendais pas à ce que je la lise avec bienveillance, il aurait fallu ajouter : « Je n'ai pas à espérer, j'en suis sûr ». Je te dis cela pour te mettre en garde. Tu peux, sans le vouloir, être mal compris. Je pense que tu l'as été par ton oncle... quand tu m'as dit que la défense à la femme d'enseigner ne voulait pas dire enseigner n'importe quoi, mais enseigner le *dogme*, vu le mot grec *didasko*. J'ai une concordance Young, j'ai regardé à quelles occasions était employé le mot *didasko*, or très souvent il l'est pour la proclamation de l'Évangile, dans le sens que nous lui donnons : enseigner veut dire apprendre à quelqu'un quelque chose qu'il ignore, que ce soit l'anglais, la musique ou la théologie. Si vraiment l'Apôtre défend à toutes les femmes, dans tous les temps, d'*enseigner*, il faut interdire à la femme, à la femme chrétienne, tout professorat, tout enseignement dans les missions, par la plume et par le disque. Vous voyez bien que vous ne pouvez aller jusque-là sans miner l'œuvre de Dieu, alors vous cherchez encore, vous vous accrochez à toute explication qui vous permet de garder votre supériorité. Jamais je n'avais encore entendu cette traduction de « dogme ». Est-ce qu'apprendre à un homme ou à une femme que le Seigneur a fait pour lui l'expiation de ses péchés n'est pas du dogme ? Pourquoi vous acharner à décourager les 2/3 sinon les 3/4 de l'Église de Dieu ? Si encore il y avait pléthore d'hommes, si la terre était saturée d'évangile, mais non, je lis à propos du Congress on World Missions du 4 au 11.12.1960, que sur une population de 2852000000 d'habitants, il y a 30000 missionnaires protestants et 200 millions de protestants. On manque d'hommes et on veut faire taire les femmes ! Quelle aberration ! Peut-être es-tu très calviniste, tu te consoles en pensant que ne seront damnés que ceux que Dieu a destinés à ce sort terrible, quant aux autres ils seront sauvés par des hommes

choisis. Ah! vois-tu mon cœur frémit en pensant à un tel raisonnement. J'ai connu dans ma jeunesse à Londres un pasteur « *high pure Calvinist* », *a strict baptist*, qui ne poussait pas à l'évangélisation, puisque ceux que Dieu avait élus seraient sauvés de toutes façons. Inutile de te dire que les femmes n'avaient pas même le droit de prier dans les Assemblées. Ah! mon enfant, j'entends, moi, de mes oreilles, les ordres du Sauveur, donnés à tous et à toutes : « Allez. Prêchez. Annoncez. » J'entends l'accent douloureux de sa voix : « Vous ne pouvez pas venir à moi pour avoir la vie. » Je vois ses larmes couler à la vue de Jérusalem. « J'aurais voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, mais *vous ne l'avez pas voulu*. » Je veux lui obéir et je veux faciliter à mes sœurs cette obéissance. C'est terrible quand les attaques viennent d'un père, d'un fils, d'un petit-fils! As-tu réfléchi combien vous êtes mal placés pour interpréter les paroles de Paul? C'est toujours au bénéfice de votre sexe, pour flatter votre orgueil, votre prestige. Alors que Dieu se glorifie « dans les choses faibles, *folles*, qui ne sont pas, pour mettre à néant celles qui sont ». Si cette explication à laquelle vous vous accrochez vous humiliait, j'y aurais un peu plus confiance, mais elle ressemble étrangement à celles qu'ont les païens, interdisant à la femme une place égale à la leur auprès de la divinité. Et puis, Henri, qui a le bénéfice de ce silence? Je ne désire pas mon « épanouissement optimum » s'il me prive du privilège immense de prêcher librement la grâce! Avec quelle joie j'ai prêché hier! Quel bonheur quand plusieurs sont venus me remercier du bien reçu. Voilà mon épanouissement optimum : le servir avec *tous* (tu lis bien *tous*) les dons qu'Il m'a donnés, l'éloquence comme les autres. Je n'ai pas un ministère exceptionnel parce qu'on ferme obstinément la porte aux autres. Tu essaies un nouveau verrou avec ta nouvelle explication sur « enseigner ». Tire les verrous, laisse le Saint-Esprit agir. Il n'y aura jamais beaucoup de femmes pasteurs, mais celles qui le seront n'auront plus à subir les critiques et les blâmes de leurs frères.

Je pars à Londres lundi, et ne viendrai pas au culte dimanche. Je demande à Dieu qu'il bénisse ta prédication et celle de V. Je verrai Dieu voulant Henriette à Londres.

Je t'embrasse,

Mamy